SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme délibérative: 8

BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-012 : Arrêt du procès-verbal du comité syndical du 15 janvier 2024

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 15 janvier 2024.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

ARRETE le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 15 janvier 2024 à 17h30.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .26/03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le 03/24/2024 -

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Le Président **Anthony VADOT**

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme délibérative : 8

> BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 33

Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, convocation: Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE 08/03/2024

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-013 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 27 juillet 2020, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 3 janvier au 4 mars 2024 :

Dépenses :

Budget principal:

- Affranchissements La Poste pour une somme de 319,04€ TTC
- Fourniture licences antivirus et station accueil PC Portable chez ACTIVX pour une somme de 560,04€ TTC
- Abonnement annuel Indépendant du Louhannais et du Jura pour une somme de 149,00€
- Frais de formation PSC1 par l'UDSP71 pour une somme de 2 442€ TTC
- Frais de formation « Conduite seniors » par Mission Mobilité pour une somme de 3 384€ TTC
- Frais de réception réunions chez SPAR pour une somme de 82,07€ TTC

Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne :

- Activx Informatique: intervention de maintenance sur deux postes informatiques: 93,60 euros TTC:
- Centrakor: fournitures pour la décoration des vitrines des Bureaux d'Information Touristique et la participation au Carnaval de Chalon-sur-Saône : 25,03 euros TTC et 15,42 euros TTC;
- Comité interprofessionnel de la Volaille de Bresse : achat d'objets promotionnels pour la participation de l'Office de Tourisme au Carnaval de Chalon-sur-Saône : 80 euros TTC ;
- La Grange Rouge : achat de livres pour la vente boutique : 126 euros TTC
- **AXA France lard:**

- Modification du contrat d'assurance responsabilité civile pour intégration des activités de la régie « Office de Tourisme » : cotisation annuelle de 2 107 euros TTC;
- Assurance tous risques pour le véhicule de l'Office de Tourisme en LDD : cotisation annuelle de 688,32 euros TTC;
- Hôtel Ibis Paris Tour Eiffel Cambronne: 2 chambres + petits-déjeuners du 28/02/2024 au 29/02/2024 dans le cadre de la participation de l'Office de Tourisme au Salon de l'Agriculture à Paris: 358,20 euros TTC;
- Le Fournil de Carole : achat de 2 galettes des rois pour l'installation du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme » le 09 janvier 2024 : 43 euros TTC ;
- Le Fournil louhannais : achat de 12 corniottes pour le café touristique à Simard le 13 février 2024 : 15,60 euros TTC ;
- Boulangerie Pâtisserie « La Corniotte » à Louhans : achat de 10 corniottes pour le café touristique à Mervans le 20 février 2024 : 11 euros TTC ;
- ADN Tourisme : cotisation 2024 de l'Office de Tourisme à la fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme : 916,50 euros TTC
- Indépendant du Louhannais et du Jura : abonnement pour l'année 2024 : 149 euros TTC.
- Comité des fêtes de Chalon-sur-Saône : participation de l'Office de Tourisme au Carnaval de Chalon-sur-Saône 2024 : 2 000 euros TTC.

Avis au titre du SCoT :

- Avis favorable tacite le 22/01/2024 pour une extension de 2 365m² d'une entreprise située dans la ZA de la Chaigne à BEAUREPAIRE-EN-BRESSE.
- Avis favorable lors de la CDAC du 16/02/24 pour la démolition et la reconstruction de 992m² de surface de vente d'un magasin spécialisé dans la vente aux particuliers d'articles de jardinage, de produits animaliers et de produits du terroir à LOUHANS.

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le ...ไม่ไว้ว่าไว้ว่า Publié sur le site internet du syndicat le .D.วิ.โดน 2024 DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

délibérative : 8

<u>Délégués titulaires</u>: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M.

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33 LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-014: Avis sur la modification par la Région Bourgogne Franche Comté de son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

- Vu le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche Comté approuvé le 16 septembre 2020;
- Vu la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 aout 2021;
- Vu la loi n°2023-630 de juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;
- Vu la délibération en date des 7, 8 et 9 février 2024 arrêtant le projet de modification du SRADDET concernant les objectifs de réduction de la consommation d'espace et de sobriété foncière, la logistique et les déchets;
- Vu les dispositions des articles L.425-5 et L.4251-6 du Code Général des Collectivités qui listent les personnes publiques associées auquel le projet de SRADDET doit être soumis pour avis ;
- Considérant la réception du courrier de soumission du projet de SRADDET le 26 février 2024 au Syndicat mixte;
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le Président indique que le Syndicat mixte, en tant qu'établissement porteur d'un SCoT, peut émettre un avis sur le projet de SRADDET modifié dans un délai de 3 mois soit jusqu'au 26 mai 2024. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Les pièces constitutives du schéma sur lesquelles l'avis doit être rendu sont téléchargeables sur : https://abcdelib-de.bourgognefranchecomte.fr//modification_SRADDET_ZAN_Dechets_logistiques/

(Les éléments nouveaux apparaissent en vert et tous les éléments supprimés apparaissent en rouge barré)

Cette modification du SRADDET porte sur 3 points principaux :

- Les déchets : dans le fascicule des règles, une règle visant à réguler la filière de préparation et de combustion des Combustibles Solides de Récupération (CSR) a été créée et la règle concernant les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) pour introduire notamment un principe de dégressivité des capacités de stockage autorisées a été modifiée.
- La **logistique** en ajoutant un objectif 14.1 « Garantir des conditions d'implantations sobres en foncier pour les activités logistiques », dans le rapport d'objectifs.
- La trajectoire Zéro Artificialisation Nette territorialisée :
 - Déclinée pour 2021-2030 avec, dans le rapport d'objectifs, un taux d'effort de 68,8% pour la Bresse bourguignonne par rapport à la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF) de la décennie précédente (2011-2020). Cela correspond, en utilisant les données du CEREMA publiées sur le portail de l'Artificialisation, à une enveloppe de 224ha d'ENAF maximum à utiliser pour la période 2021-2030. Ce taux d'effort résulte d'un calcul qui prend en compte une réduction de 50% de la consommation d'ENAF à l'échelle de la Région, les hectares à réserver aux projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) et à la garantie communale et d'un autre côté qui attribue les enveloppes restantes en fonction des efforts passés de sobriété foncière, du niveau de polarités de l'armature territoriale et de spécificités (territoires frontaliers, métropoles, attractivité liés à la proximité avec la région lle De France).
 - Déclinée pour l'après 2030 (2031-2050) avec l'objectif de « Poursuivre le développement des territoires dans la trajectoire du ZAN en mobilisant progressivement les leviers et outils disponibles (2031-2050) ».

La méthode de calcul qui a été retenue par la Région pour la territorialisation des objectifs ZAN pénalise lourdement le territoire de la Bresse bourguignonne par rapport aux autres territoires. Notre territoire est un territoire attractif qui gagne des habitants avec un flux de population provenant de la Région Auvergne Rhône-Alpes, notamment des départements Rhône, Savoie et Haute-Savoie. Cette baisse drastique du foncier naturel, agricole et forestier mobilisable jusqu'en 2031 contrarie les élus quant aux possibilités d'accueil de nouveaux habitants.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **PRONONCE** un avis défavorable sur le projet de SRADDET modifié.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le 2010 | 2011 Publié sur le site internet du syndicat le 2014

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 – 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués

Nombre de

Etaient présents :

suppléants ayant

personnes ayant

voix délibérative : 8 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme

BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas,

<u>pris part à la</u>

MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT NICOIAS,

<u>délibération</u>: 33

M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation : 08/03/2024

<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

<u>Délibération n°2024-015 : Prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol pour 8 communes supplémentaires</u>

- Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.422-8 indiquant quelles communes peuvent bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de la DDT pour instruire les actes d'urbanisme;
- Vu la délibération n°2015-005 du 9 février 2015 relative au débat concernant la création d'une prestation de service pour l'instruction du droit des sols;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2015156-0001 du 5 juin 2015 relatif à l'habilitation statutaire du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne;
- Considérant les accords de principe des 8 communes concernées ;
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le Président rappelle que, par application de la Loi ALUR du 24 mars 2014, les services de l'Etat n'instruisent plus les demandes d'urbanisme pour les communes dotées d'un document d'urbanisme et appartenant à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants depuis le 1er juillet 2015.

Le PLUi de la communauté de communes Terres de Bresse devant être approuvé courant 2024, les communes de l'Abergement de Cuisery, Huilly-sur-Seille, Jouvençon, Loisy, Ménetreuil, Rancy, Ratenelle et Savigny-sur-Seille ne seront plus instruites gratuitement par la DDT lorsque le PLUi deviendra opposable.

A ce jour, les 8 communes ont contacté le service instructeur pour demander leur rattachement à la prestation de service d'instruction des ADS, mise en place en 2015.

Une réunion de présentation du service instructeur sera organisée début avril afin que les communes puissent se prononcer définitivement sur leur adhésion.

Cela représenterait environ 170 dossiers en équivalent-PC supplémentaires par an, selon les chiffres fournis par les communes. Ces dossiers pourraient être absorbés par l'équipe en place. Le nombre de dossiers à traiter est en légère baisse depuis 2022 et 2 agents sont récemment passés d'un temps partiel à 90% à un temps plein à 100%. Vu la date d'adhésion estimée à l'été 2024, il ne parait pas nécessaire de revoir l'annexe financière pour les 50 autres communes en n'appelant pas d'acompte en août pour ces 8 communes. L'intégration de ces 8 communes dans les logiciels d'aide à l'instruction (Next'ADS et Xmap) aura un coût d'environ 3 500 € pour 2024.

Cela porterait à 58 le nombre de communes instruites par le service instructeur du Syndicat mixte.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le cas échéant la convention selon le modèle annexé avec les communes l'Abergement de Cuisery, Huilly-sur-Seille, Jouvençon, Loisy, Ménetreuil, Rancy, Ratenelle et Savigny-sur-Seille.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le L612312024 Publié sur le site internet du syndicat le .D310412024.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués

Etaient présents :

suppléants ayant

voix délibérative : 8 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la <u>délibération</u>: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-016 : Convention de partenariat avec Louhans et Cuisery dans le cadre du Projet « Mieux Manger pour tous »

- Vu la notification émise le 21/09/2023 par la DREETS concernant l'obtention d'une subvention d'un montant total prévisionnel de 70 500 € pour un projet sur une durée de 2 ans destinée à financer uniquement la mise en place d'un Défi Foyer à Alimentation Positive et des chèques alimentaires dans le cadre du PAT de la Bresse bourguignonne;
- Vu la convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme Mieux Manger pour tous signée le 26 octobre 2023;
- Considérant l'article 6 de cette convention exposant les cas spécifiques des versements impliquant un reversement à des associations;
- Considérant les échanges avec la responsable du Service de Gestion Comptable Bresse Bourguignonne SGCBB sur le projet de convention de partenariat;
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le président du Syndicat Mixte rappelle que le projet concernera au total 45 foyers précaires (financièrement ou socialement) sur deux territoires expérimentaux (Louhans et Cuisery). La répartition des familles sur ces territoires a été définie en fonction de la population globale de ces deux communes soit 35 familles pour Louhans et 10 familles pour Cuisery et pourra être adaptée en fonction des capacités de recrutement des familles par les partenaires. Les foyers devront s'engager à suivre l'intégralité du Défi Foyer à Alimentation Positive qui durera environ 10 mois, et recevront en parallèle un chèque alimentaire de 30 euros par mois à dépenser uniquement chez des producteurs locaux sous convention dans le cadre de ce projet.

M. le président explique que des conventions de partenariat, selon le modèle annexé, sont nécessaires pour encadrer les modalités de remboursement des chèques alimentaires aux CCAS de Louhans et de

Cuisery (1050 € pour le CCAS de Louhans et 300€ pour le CCAS de Cuisery) qui distribueront les chèques alimentaires aux foyers engagés dans la démarche.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le président à signer ces conventions.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .261.0312024 Publié sur le site internet du syndicat le .03 24/2024 Et ont signé les membres présents,

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Le Président **Anthony VADOT**

SEANCE du 18 mars 2023 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués

Nombre de

suppléants ayant

Etaient présents :

voix délibérative : 8 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme

BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas,

pris part à la

personnes ayant

délibération: 33

M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-017 : Rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article R.133-13 du Code du tourisme ;
- Considérant la reprise d'activité de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne par le Syndicat Mixte de la Bresse bourquignonne depuis le 1er janvier 2024;
- Vu la dissolution de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, en date du 31 décembre 2023;
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;
- Considérant la réunion du Conseil d'exploitation du 5 mars 2024;

M. le Président indique qu'il convient, suite à la dissolution de l'EPIC, d'approuver le rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, établi par la Directrice de l'Office de

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, présente le rapport d'activité 2023 de l'Office du Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne, tel qu'annexé. Celui-ci a également été présenté au Conseil d'exploitation lors de sa dernière réunion.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

VALIDE le rapport d'activité 2023 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le 26/03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .03 l04) 2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignenne

Syndicat Mixte

Le Président Anthony VADOT

de la

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

Etaient présents : <u>délégués</u>

suppléants ayant

voix délibérative : 8 Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme

BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, convocation: 08/03/2024

Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-018 : Compte de gestion 2023 du budget annexe de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal;
- Considérant la reprise d'activité de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne depuis le 1er janvier 2024;
- Vu la dissolution de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, en date du 31 décembre 2023;
- Vu la réunion du Conseil d'exploitation du 5 mars 2024;

Le comptable public a transmis au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne le compte de gestion 2023 du budget annexe « Activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne suite à sa dissolution, en indiquant que celui-ci est conforme au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « Activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, dressé pour l'exercice 2023, par le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

Certifié exécutoire pour avoir été reçu

à la Sous-préfecture le .261.0312024

Publié sur le site internet du syndicat le .031.04 12024

de la

Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte

de la

Le Président Anthony VADOT

Bresse Bourguignoppe

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 24/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

délibérative : 8

Délégués titulaires : M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme

<u>Nombre de</u> personnes ayant pris part à la délibération: 32

JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-019 : Approbation du compte administratif 2023 du budget annexe « Activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal;
- Considérant la reprise d'activité de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne depuis le 1er janvier 2024;
- Vu la dissolution de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, en date du 31 décembre 2023;
- Vu la réunion du Conseil d'exploitation du 5 mars 2024;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne est, du fait de la dissolution de l'EPIC, constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif.

Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2023. Le compte administratif 2023 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté.

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle.

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget annexe « Activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le 26/03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .03/04/2024

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme délibérative: 8

BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M.

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33 LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-020 : Affectation des résultats 2023 du budget annexe « Activités commerciales » de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne au budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2023.

Vu le résultat de l'exercice 2023 au 31 décembre, pour un montant de + 7 592,02 euros en fonctionnement et - 7 592,02 euros en investissement, et compte tenu d'une part des résultats antérieurs cumulés au 31 décembre 2022 de 0 euros en fonctionnement et de 0 euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'affectation suivante sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 7 592,02 euros ;

Investissement:

Déficit d'investissement reporté (article 001) : -7 592,02 euros

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .26/03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .D.3 Du 1202 l. **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Syndicat Mixte

Le Président Anthony VADOT

Bresse Bourguignonne

de la Bresse Bourguignonne

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

délibérative: 8

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-021 : Compte de gestion 2023 du budget principal de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal;
- Considérant la reprise d'activité de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne depuis le 1er janvier 2024;
- Vu la dissolution de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, en date du 31 décembre 2023;
- Vu la réunion du Conseil d'exploitation du 5 mars 2024;

Le comptable public, a transmis au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne le compte de gestion 2023 du budget principal de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne suite à sa dissolution, en indiquant que celui-ci est conforme au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, dressé pour l'exercice 2023, par le comptable public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .26.03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le ..03 lou 2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte de la

Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 – 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 24/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

<u>délégués suppléants</u> Etaient présents :

ayant voix

délibérative : 8

Délégués titulaires : M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET

Nombre de personnes ayant pris part à la <u>délibération</u>: 32

Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme

JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la

convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-022 : Approbation du compte administratif 2023 du budget principal de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal;
- Considérant la reprise d'activité de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne depuis le 1er janvier 2024;
- Vu la dissolution de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, en date du 31 décembre 2023;
- Vu la réunion du Conseil d'exploitation du 5 mars 2024;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne est, du fait de la dissolution de l'EPIC, constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif.

Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2023. Le compte administratif 2023 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté.

De plus, comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget principal de l'EPIC Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .26 D3i2o2u Publié sur le site internet du syndicat le .03 l0u l2o24

> Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

délibérative: 8

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la

délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la

convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-023 : Affectation des résultats 2023 du budget principal de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne au budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

Monsieur le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2023.

Vu le résultat de l'exercice 2023 au 31 décembre, pour un montant de + 21 905,02 euros en fonctionnement et + 1 214,85 euros en investissement, et compte tenu d'une part des résultats antérieurs cumulés au 31 décembre 2022 de + 114 171,97 euros en fonctionnement et de + 8 186,66 euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'affectation suivante sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 136 076,99 euros ;

Investissement:

Excédent d'investissement reporté (article 001) : 9 401,51 euros

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .2.610312024 Publié sur le site internet du syndicat le .0.3/04/2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte

de la

Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

<u>délégués suppléants</u> Etaient présents :

ayant voix

délibérative: 8

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-024 : Décision modificative budgétaire sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne

- Vu le code général des collectivités territoriales;
- Vu le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » voté le 15 janvier 2024;
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » en date du 5 mars 2024;
- Considérant la reprise des résultats des comptes administratifs 2023 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le Président indique qu'il convient d'apporter une modification au budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » voté le 15 janvier 2024, afin d'intégrer l'excédent reporté et adapter les crédits.

Cette modification permettra notamment d'accroître la communication sur les événements organisés par l'Office de Tourisme et la promotion du territoire, d'augmenter le budget dédié à l'accueil (équipements, aménagement des Bureaux d'Information Touristique, panneaux d'information touristique, ...)

La décision modificative suivante est proposée :

Section de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
D 011	6042	Achats et prestations de services	+ 15 000,00 €
D 011	60631	Fournitures d'entretien	+ 700,00€
D 011	60632	Fournitures de petit équipement	+ 3 000,00 €
D 011	60636	Habillement et vêtements de travail	+ 500,00 €
D 011	6064	Fournitures administratives	+ 1 000,00 €

D 011	6078	Autres marchandises	+ 1 000,00 €
D 011	611	Contrats de prestation	+ 300,00 €
D 011	61358	Autres (locations mobilières)	+ 600,00 €
D 011	615221	Entretien Bâtiments publics	+ 700,00 €
D 011	6156	Maintenance	+ 1 000,00 €
D 011	6161	Multirisques (assurances)	+ 1 000,00 €
D 011	617	Etudes et recherches	+ 20 478,00 €
D 011	6231	Annonces et insertions	+ 8 500,00 €
D 011	6232	Fêtes et cérémonies	+ 2 000,00 €
D 011	6234	Réceptions	+ 1 000,00 €
D 011	6236	Catalogues et imprimés	+ 5 000,00€
D 011	6251	Voyages et déplacements	+ 1 000,00 €
D 011	627	Services bancaires et assimilés	+ 200,00 €
D 011	6281	Concours divers	+ 2 500,00 €
D 011	6288	Autres (formations)	+ 3 000,00 €
D 012	64131	Rémunérations	+ 5 000,00 €
D 012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 5 000,00 €
D 022	022	Dépenses imprévues	+ 2 000,00 €
D 023	023	Virement de la section de fonctionnement	+ 43 191,00 €
TOTAL dépe	nses		+ 123 669,00 €

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
R 002	002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 143 669,00 €
R 731	731721	Taxe de séjour	- 20 000,00 €
TOTAL recett	es		+ 123 669,00 €

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
D 21	21838	Autres matériels informatiques	+ 10 000,00 €
D 21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+ 15 000,00 €
D 21	2188	Autres	+ 20 000,00 €
TOTAL dépenses			+ 45 000,00 €

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
R 001	001	Excédent d'investissement reporté	+ 1 809,00 €
R 021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 43 191,00€
TOTAL recettes			+ 45 000,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » pour l'exercice 2024.
- **ADAPTE** le plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme pour prendre en compte cette décision modificative budgétaire.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .25/03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .9.3/04/2024

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte de la

Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

délibérative: 8

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-025 : Attributions déléguées par le Comité syndical au Conseil d'exploitation

Vu les articles 4 et 8 des statuts de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

M. le Président rappelle que la régie est administrée, sous l'autorité du Président du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Le Comité syndical délibère sur toutes les affaires de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ». Il fixe la tarification des prestations et produits fournis par la régie, après avis du conseil d'exploitation.

L'article 8 des statuts, relatif aux compétences du Conseil d'exploitation précise que « le conseil d'exploitation est consulté pour avis par le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie. Les projets de budget et de comptes lui sont soumis. (...)

Le conseil d'exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le comité syndical ne s'est pas réservé le pouvoir de décision ou pour lesquelles ce pouvoir n'est pas attribué à une autre autorité, par une disposition du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil d'exploitation prend des décisions dans la limite des attributions déléguées par le Comité syndical. Il émet des avis et fait des propositions. Il travaillera plus particulièrement sur la proposition et le pilotage des programmes d'actions touristiques validés par le Comité syndical ».

M. le Président propose de définir plus précisément les attributions déléguées par le Comité syndical au Conseil d'exploitation pour la durée du mandat.

Il est proposé que le Conseil d'exploitation, en plus des avis qu'il doit émettre conformément aux statuts, délibère sur les catégories d'affaires suivantes pour lesquelles le comité syndical ne se réserve pas le pouvoir de décision :

- Organisation des missions et actions validées par le comité syndical, et dont les crédits sont inscrits au budget de la régie, dont la validation des programmes d'animations, des plans de communication, de promotion, la validation des conventions de partenariat nécessaires à la réalisation des actions, la validation des conditions générales de vente ou de location (prestations de services), ...
- Fonctionnement des Bureaux d'Information Touristique (BIT): organisation des Bureaux d'Information Touristique et des Points Information, périodes et horaires d'ouverture, programme d'animations sur les BIT, proposition de services et prestations.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- VALIDE la délégation d'attributions au Conseil d'exploitation telle que présentée ci-dessus.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le . Lo 103 | 202 lu Publié sur le site internet du syndicat le ...03 | 01 | 202 lu

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme <u>délibérative</u>: 8

BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M.

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-026 : Demande de classement de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne

- Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;
- Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du code du tourisme ;
- Vu l'avis émis par le Conseil d'exploitation en date du 5 mars 2024 ;

M. le Président indique que les Office de Tourisme peuvent être classés par catégorie I ou II, suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par la Direction Générale des Entreprises et homologué par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et du ministre de l'économie et des finances.

Ces 15 critères sont déclinés en neuf chapitres :

- L'Office de tourisme est accessible et accueillant
- Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention
- L'information est accessible à la clientèle étrangère
- L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
- Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés
- L'Office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès
- L'Office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission
- L'Office de tourisme assure un recueil statistique
- L'Office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale.

Le classement est un gage de qualité et vise à optimiser la satisfaction de la clientèle touristique présente sur la zone géographique d'intervention de l'Office de Tourisme. Il s'inscrit dans une démarche globale de progrès.

Il représente une reconnaissance de l'engagement de la collectivité dans le tourisme, participe à une volonté de qualification de l'offre touristique, valorise le travail réalisé en interne et permet une cohérence et une homogénéité des services proposés, quelle que soit la destination.

Ce classement, prononcé pour cinq ans, doit être sollicité par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, et un dossier de demande de classement en catégorie I devra être transmis à la Préfecture de Saône-et-Loire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie I.
- **AUTORISE** le Président à adresser ce dossier au préfet de Saône-et-Loire, en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le . L. 603 (2021) Publié sur le site internet du syndicat le . 03 (04) 2024

Syndicat Mixte de la

Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

Syndicat Mixte de la

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents:

ayant voix

délibérative: 8

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-027 : Demande d'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de <u>séjours</u>

- Considérant les missions de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » précisées dans ses statuts;
- Vu le plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ;
- Vu les articles R 211-35 à R 211-40 du code du tourisme;

M. le Président indique que la régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne a, parmi ses missions, la conception et la commercialisation des produits et services touristiques.

Pour assurer cette mission, le Syndicat Mixte doit demander son immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours pour sa régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

Les étapes suivantes sont nécessaires afin d'obtenir l'immatriculation :

- L'Office de Tourisme doit être en possession d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle. Cette garantie est couverte par le contrat d'assurance responsabilité civile, souscrite par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne;
- Une garantie financière obligatoire auprès d'un organisme extérieur (ex : APST, ...);
- Une demande d'immatriculation à réaliser auprès d'Atout France.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la demande d'immatriculation auprès d'Atout France du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne pour sa régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».
- AUTORISE le Président à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à cette immatriculation.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .261,0312024 Publié sur le site internet du syndicat le ..03 | 0412024

> Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 – 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Nombre de

<u>délibérative</u>: 8

<u>Délégués titulaires</u>: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

personnes ayant pris part à la délibération : 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-028 : Licence d'entrepreneurs de spectacles vivants : déclaration d'activité

- Vu les statuts de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »
- Vu le plan d'actions 2024 de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne et l'organisation du festival « Garçon, la note! »
- Considérant la nécessité de déclarer l'activité d'entrepreneurs de spectacles vivants en vue de l'obtention de la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants;

M. le Président informe que l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne était détenteur d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants pour l'organisation du festival « Garçon, la note ! ». La licence est obligatoire lorsque l'activité principale n'est pas le spectacle vivant mais que plus de six représentations par an sont organisées.

La licence se décline en trois catégories en fonction de l'activité « spectacles » de la structure.

Compte tenu des partenariats mis en place pour l'organisation de « Garçon, la note » en Bresse bourguignonne, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne doit être détenteur de la licence de catégorie 3 dite « diffuseur ».

Cette licence concerne les structures qui ont « la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ou entrepreneur de tournées qui n'est pas employeur du plateau artistique ».

La licence doit être demandée en déclarant en ligne son activité. Elle doit être réalisée par le Président du Syndicat Mixte, en tant que représentant légal. Cependant, la personne morale déclarante doit identifier au sein de sa structure une personne désignée « porteur » de la licence, répondant à des qualifications ou expériences professionnelles en lien avec le spectacle vivant. Cette licence est personnelle et nominative.

M. le Président propose de désigner la Directrice de la régie comme porteur de la licence.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à procéder à la déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants en vue de l'obtention de la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants de catégorie
- DESIGNE la Directrice de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » comme porteur de la licence d'entrepreneurs de spectacles vivants.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le . 26 103/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .03 1.04/2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Syndicat Mixte de la

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Nombre de

délibérative : 8

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

pris part à la délibération: 33

personnes ayant

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-029 : Mise à jour des tarifs de vente boutique et prestations de services de la « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

- Considérant l'article 4 des statuts de la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » ;
- Vu la délibération n°2023-069 du comité syndical du 4 décembre 2023, fixant les tarifs de vente boutique et prestations de services de la « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »;
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 5 mars 2024;

M. le Président propose de mettre à jour les tarifs de vente boutique et prestations de services pour la régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

La liste de l'ensemble des objets vendus en boutique en achat-revente ou en dépôt-vente, ainsi que les différents tarifs de prestations, services touristiques, partenariats, est transmise en annexe. Les ajouts ou modifications sont présentées.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

VOTE la mise à jour de la liste des tarifs de produits boutique, prestations de services et partenariats listés en annexe.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .26.10312026 Publié sur le site internet du syndicat le .0.3 |.0u12024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne

Le Président Syndicat Mixte Anthony VADOT

de la

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme <u>délibérative</u> : 8

> BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33 Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-030 : Compte de gestion 2023 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal;

Le comptable public, a transmis au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols » en indiquant que celui-ci est conforme au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols », dressé pour l'exercice 2023, par le comptable du Trésor n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .26.1.23/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .. 03 Ohl 2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne

Le Président Anthony VADOT

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguiggenne

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 24/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Nombre de

Délégués titulaires: M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, <u>délibérative</u>: 8

M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice,

personnes ayant pris part à la délibération: 32

Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme

JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-031 : Adoption compte administratif 2023 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2023.

Le compte administratif 2023 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté.

De plus, comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle.

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget annexe « Instruction du droit des sols ».

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .26 103 12024 Publié sur le site internet du syndicat le 03/04/2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguigastine

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignon

Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme délibérative: 8

> BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-032 : Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2023 tels que présentés en annexe.

Vu le résultat au 31 décembre 2023 du budget annexe pour un montant de 0.00 euros en fonctionnement et - 9 547.19 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de 0.00€ en fonctionnement et de + 19 485.40 euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE de l'affectation suivante :

Investissement:

Excédent d'investissement reporté (article 001): 9 938,21 euros

Recettes de fonctionnement (article 002): 0,00 euros

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le . 26 (.03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .0.3 104/2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne

Le Président Anthony VADOT

Syndicat Mixte

de la

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

<u>délibérative</u> : 8

Nombre de

personnes ayant pris part à la

délibération: 33

BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-033 : Décision modificative N° 1 du Budget annexe « Instruction du droit des sols »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu le budget annexe « Instruction du droit des sols » voté le 15 janvier 2024 ;
- Considérant la reprise des résultats du compte administratif du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2023,
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le Président indique qu'il convient d'apporter une modification au budget annexe voté le 15 janvier 2024 afin d'intégrer l'excédent reporté. La décision modificative suivante est proposée :

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
R 001	001	Excédent d'investissement reporté	+ 9 938,21 €
TOTAL recett	es		+ 9 938,21 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour l'exercice 2024.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le 26.10312024 Publié sur le site internet du syndicat le .03/04/2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignatine

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignaame

Le Président Anthony VADOT

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Nombre de

délibérative : 8

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-034 : Compte de gestion 2023 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu le compte de gestion transmis par le comptable du Trésor;

Le comptable public, a transmis au Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne le compte de gestion du budget principal en indiquant que celui-ci est conforme au compte administratif établi par l'ordonnateur.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2023, par le comptable du Trésor n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le .2610312024 Publié sur le site internet du syndicat le .031.04/2024 **DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

Le Président **Anthony VADOT**

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** <u>DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE</u>

Nombre de délégués titulaires présents: 24/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

Nombre de

délibérative: 8

Délégués titulaires : M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN

personnes ayant pris part à la délibération: 32

Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme

JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-035 : Adoption compte administratif 2023 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2023.

Le compte administratif 2023 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté.

De plus, comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif. M. le Président quitte la salle

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif 2023 du budget principal.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le 26/03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le .03/04/2024

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonne/

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

> > Syndicat Mixte

de la

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

délibérative: 8

Délégués titulaires: M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-036 : Affectation des résultats du budget principal

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats du budget principal au 31 décembre 2023 tels que présentés en annexe.

Vu le résultat au 31 décembre 2023 du budget principal pour un montant de + 88 148.18 euros en fonctionnement et + 27 792.92 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de + 55 783.58 euros en fonctionnement et -17 967.21 euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Fonctionnement:

Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 143 931,76 euros

Investissement:

Excédent d'investissement reporté (article 002): 9 825,71 euros

Certifié exécutoire pour avoir été recu à la Sous-préfecture le 26/03/2024 Publié sur le site internet du syndicat le 031.04 2024

Syndicat Mixte

de la

Bresse Bourguignonné

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT

> > Syndicat Mixte

de la

SEANCE du 18 mars 2024 - 17h30 EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents: 25/37

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de mars, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de

délégués suppléants Etaient présents :

ayant voix

<u>délibérative</u>: 8

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. VARROT Luc, Mme JAILLET Françoise, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas,

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération: 33

Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean

Date de la convocation: 08/03/2024

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme MATHY Paule, M. BERNARD Eric, Mme PRABEL Marie-Line, Mme SIMONNET Chantal, M. MOREY Pascal, M. HAUTEVELLE

Ludovic, M. PAPIN Jean-Pierre, Mme ESTELA Christiane

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2024-037 : Décision modificative N° 1 du Budget Principal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Vu le budget principal voté le 15 janvier 2024;
- Considérant la reprise des résultats du compte administratif du budget principal 2023,
- Considérant la réunion de bureau du 4 mars 2024;

M. le Président indique qu'il convient d'apporter une modification au budget principal voté le 15 janvier 2024 afin d'intégrer l'excédent reporté.

Cette modification permettra notamment d'ajuster les dépenses d'investissements liées à la révision du SCoT valant PCAET, à l'équipement informatique et au mobilier, ainsi que les dépenses au chapitre « charges à caractère général » pour les actions « santé ».

La décision modificative suivante est proposée:

Section de Fonctionnement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
D 011	611	Prestation de services	+ 5 907,47 €
D065	65134	Reversement chèques alimentaires aux CCAS	+ 9 500,00 €
D 023	023	Virement de la section de fonctionnement	+ 128 524,29 €
TOTAL dépenses			+ 143 931,76 €

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
R 002	002	Excédent de fonctionnement reporté	+ 143 931,76 €
TOTAL recett	es		+ 143 931,76 €

Section d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
D20	202	Révision du SCoT	+ 132 850,00€
D 021	21838	Matériel informatique et réseaux	+ 3 000,00€
D 021	21848	Mobilier	2 500,00 €
TOTAL dépenses		+ 138 350,00 €	

Chapitre	Article	Désignation	Montant de la DM
R 001	001	Excédent d'investissement reporté	+ 9 825.71 €
R 021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 128 524.29 €
TOTAL recettes			+ 138 350,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget principal pour l'exercice 2024.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-préfecture le . L. 103/2024 Publié sur le site internet du syndicat le . 3/01/2024

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Et ont signé les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

> Le Président Anthony VADOT